Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_020_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-020

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PROGRAMME IBREIZH SUR LE VOLET ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE DE LA PECHE
CONTRACTUALISATION – CONVENTION AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Le programme IBReizh, définissant le cadre d'intervention d'Ailes Marines/Iberdrola sur le territoire breton en matière de développement économique et formation, de développement touristique,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_020_DELIB-DE

d'appui à la filière pêche et aquaculture et de protection de l'environnement et de biodiversité, a été signé entre la Région Bretagne et Ailes Marines/Iberdrola par une convention en date du 29 novembre 2022 pour une durée de 7 ans, sans enveloppe budgétaire initiale formalisée.
Ce programme a pour objectif de financer des projets opérationnels et de développement économique territorial en dehors des dynamiques de compensation (secteur de la pêche, communes). Le champ d'intervention du programme se concentre sur 2 axes : énergies et mer croisés avec 4 thématiques :

- Développement touristique : intégration du parc éolien dans l'offre touristique locale,
- Accompagnement des filières halieutiques,
- Environnement et biodiversité,
- Économie maritime.

Pour mettre en place ce dispositif, Ailes Marines/Iberdrola souhaite s'appuyer sur des structures existantes intitulées « têtes de réseau », lesquelles serviront d'interface avec les porteurs de projets et assureront l'analyse des projets prétendants à un financement IBReizh mais également l'ingénierie administrative et financière.
Les structures membres des Groupes d'Actions Locales Pêche et Aquaculture (GALPA) costarmoricains et bretilliens ont été identifiées par Ailes Marines/Iberdrola pour le volet « Accompagnement des filières halieutiques ». Ces structures sont :

- Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, composant le GALPA Baie de Saint-Brieuc,
- Lannion Trégor Communauté, Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération, composant le GALPA Glaz and co,
- Dinan Agglomération et les Communautés Littorales du pays de Saint-Malo, composant le GALPA de Côte d'Émeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel.

La convention de mandat signée entre Iberdrola et « les têtes de réseau » a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du programme IBReizh. Parmi les missions confiées aux EPCI « têtes de réseau », les suivantes sont à souligner :

- Contribuer à l'identification de porteurs de projets et procéder à la collecte des projets locaux prétendant à un financement IBReizh,
- Vérifier l'éligibilité de ces projets au regard des critères de sélection d'Ailes Marines/Iberdrola précisés dans la convention de mandat,
- Transmettre les projets candidats éligibles à Ailes Marines/Iberdrola pour sélection
- Assurer l'ingénierie administrative et financière,
- Transférer les fonds IBReizh aux porteurs de projets sélectionnés par Ailes Marines/Iberdrola,
- Rendre compte à Ailes Marines/Iberdrola deux fois par an de l'avancée des actions mises en œuvre et des sommes engagées.

Ailes Marines/Iberdrola, quant à elle, s'engage notamment à :

- Apporter une compensation financière aux EPCI « têtes de réseau » pour la gestion financière et administrative des dossiers,
- Procéder à la sélection des projets qui bénéficieront d'un financement IBReizh.

Le programme IBReizh s'appliquant à l'ensemble du territoire du GALPA Baie de Saint-Brieuc, une convention de partenariat est nécessaire entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer. Cette convention désigne, donc, Saint-Brieuc Armor Agglomération comme chef de file, qui assurera la gestion administrative du partenariat Ailes Marines/Iberdrola.
Conformément au projet de convention de partenariat, Saint-Brieuc Armor Agglomération est le signataire de la convention de mandat portant mise en œuvre du programme de développement économique territorial IBReizh – volet « Accompagnement des filières halieutiques » pour le compte de l'ensemble du territoire du GALPA Baie de Saint-Brieuc. En tant que chef de file, Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera les missions de mise en œuvre la convention de mandat avec Ailes Marines/Iberdrola.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_020_DELIB-DE

Les projets sollicitant des fonds IBReizh sont transmis par les EPCI « têtes de réseau » à Ailes Marines/Iberdrola, qui sélectionne les lauréats. La Commission Mer & Littoral Baie de Saint-Brieuc est informée des projets déposés, émet un avis motivé puis est également informée des projets sélectionnés par la suite.

Vu :
- L'avis favorable de la Commission Mer et Littoral du DLAL FEAMPA GALPA Baie de Saint-Brieuc du 16 octobre 2025,
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 27 janvier 2026,

Considérant le projet de convention de partenariat IBReizh entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat IBReizh entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer,
- PRECISE que cette convention est associée à la convention de mandat entre les EPCI « têtes de réseau » et Ailes Marines/Iberdrola,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité
Contre : 2 : M. de SALLIER DUPIN. Mme MERIAN.
Abstention : 2 – Mmes VALLO. MILLORIT.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

